STRATÉGIE MONDIALE POUR **ACCÉLÉRER** LA LUTTE ANTITABAC

Faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la ***Convention-cadre de l'OMS 2019 - 2025***

VISION

Un monde sans épidémie de tabac, dans lequel chaque individu pourra vivre longtemps et en bonne santé.

MISSION

Protéger les générations actuelles et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac, par la mise en oeuvre intégrale et dans les délais de la Convention-cadre pour la lutte antitabac.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Nous mesurerons l'efficacité de la Stratégie à l'aune des avancées en direction de la cible mondiale définie: «d'ici 2025, réduire de 30% la prévalence du tabagisme, standardisée en fonction de l'âge, chez les personnes âgées de 15 ans et plus».

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

ACCÉLÉRER L'ACTION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1

Donner la priorité aux mesures permettant d'accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, y compris à des formes d'aide technique et financière efficaces pour apporter aux Parties un appui dans les domaines prioritaires identifiés.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2

Renforcer les systèmes afin d'identifier des moyens nouveaux, innovants et efficaces pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, évaluer ces moyens et recueillir des données factuelles.

CONSTITUER DES ALLIANCES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1

Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils prennent en compte la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités, et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD, et d'accroître la visibilité de la Convention-cadre de l'OMS et d'influencer et d'encourager la lutte antitabac aux niveaux régional et national.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2

Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS.

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ET S'APPUYER SUR LES AVANCÉES AU TITRE DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1

Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient priorisées, efficaces, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2

Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1
FINANCEMENT DURABLE

Gérer les comptes de la Convention-cadre de l'OMS pour maximiser son efficience et son efficacité, et trouver de nouvelles sources de recettes afin de soutenir les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2
EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Promouvoir un fonctionnement optimal de la Conférence des Parties, ainsi que la capacité et l'aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter un soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de notification.

FCTC
CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC
SECRÉTARIAT